

Entre les soussignés

Mme. Nadia MEZRAR représentant la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Hôtel de ville, Place François Mitterrand, 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Numéro de S.I R.E.T : 217.606.409.000.19 - Code APE : 8411 Z
Licence d'entrepreneur de spectacles : cat 1-28058 et cat 3-28059

En sa qualité de Maire

Et

Mme Karine BENDJEBARA BLAIS représentant la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Hôtel de ville, Esplanade de Pattensen, CS 60015, 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Numéro de S.I R.E.T : 217.605.617.000.18- Code APE : 8411 Z
Licence d'entrepreneur de spectacles : 1-1068336

En sa qualité de Maire

Préambule :

Depuis 1998, la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf organise le Festival Graine de Public, sur le territoire d'Elbeuf. Dans ce cadre, une programmation culturelle autour de spectacles, d'expositions et d'actions de médiation culturelle à destination du jeune public sont proposés aux familles et sur le temps scolaire. Cette nouvelle édition aura lieu du dimanche 7 novembre au dimanche 4 décembre 2021.

Au fil des éditions, les élus de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ont fait le choix d'étendre le rayonnement du Festival à de nouvelles structures et de développer son action sur le territoire. Dans cette optique, la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a rejoint le Festival, en 2017.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Dans le cadre du Festival Graine de Public, la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf organisera, à ses frais, en direction du jeune public, un spectacle à la salle des fêtes.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er}. OBJET

La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf s'engage à organiser, dans les conditions définies ci-après une représentation du spectacle ci-dessous défini dans le lieu précité :

Mercredi 16 novembre à 17h Salle des fêtes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
« Paréidolies » par le collectif Murmure du son
Spectacle jeune public de 6 mois à 5 ans

Dans son jardin sonore, au milieu de ses instruments, il y a lui et il y a l'autre. Lui fait ce qu'il sait faire le mieux : de la musique. C'est son quotidien, sa routine, son passe-temps. C'est sa raison d'être là. Mais quand les vibrations de ses instruments ne résonnent plus en lui, il comprend qu'il lui faut affronter quelque chose de nouveau : le changement En modifiant son environnement, il va alors

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022
Affichage : 15/11/2022

réinventer son chez-lui et donner un nouveau visage à sa créativité. Les instruments se transforment, chantent, dansent, discutent, se chahutent...

Et quand le calme revient enfin, ce n'est que pour mieux accueillir une autre voix. Une voix multiple venant de celui que l'on voyait mais que l'on ne regardait pas... l'autre ».

Article 2. OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intégrera les représentations données à la salle des fêtes et à la médiathèque dans le Festival Graine de Public. Elle devra faire figurer sur tous les supports de communication (affiches, tracts, dépliants, banderoles ...), le logo de la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Par sa qualité d'organisateur du festival, la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf réalisera et fournira des outils de communication nécessaires à la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, qui aura à sa charge la diffusion. Elle fournira : 6 affiches couleurs 120 x 80 cm, 20 affiches A3 couleurs du festival, 1 banderole 6 m x 60 cm, 1 roll-Up et 300 programmes.

Article 3. OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, par sa qualité de diffuseur, fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et démontage, et au service de la représentation et de l'atelier (accueil du public et service de sécurité). En qualité d'employeur, elle assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises. La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf assurera le service général du lieu (location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité). Elle aura à sa charge les droits d'auteur et en assurera le paiement.

Elle aura à sa charge l'organisation de l'hébergement pour les artistes, les repas et le catering pour les artistes.

La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf aura à sa charge la publication une ½ page, par spectacle, dans la plaquette Reg'Arts.

Article 4. PRIX DES PLACES

Le prix des places est fixé à : 5 € adultes / 3 € moins de 16 ans / 2 € tarif Reg'Arts
Réservation au 02.35.81.75.52

Article 5. ASSURANCES

La commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf est tenue d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation des spectacles dans son lieu.

Article 6. INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention constitue l'intégralité des conventions existant entre les parties aux présentes concernant son objet. Tous autres accords oraux ou écrits ayant le même objet et ayant pu exister auparavant entre elles sont expressément annulés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022
Affichage : 15/11/2022

Article 6. RESILIATION OU SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi ou la jurisprudence. Le festival s'interdit toute intervention (accueil de l'artiste...) auprès du producteur du spectacle susnommé. Cette programmation artistique reste celle de la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, et le festival ne devra pas s'immiscer entre le Producteur et elle-même, sous peine de dénonciation de la convention et de la non reconduction de ce partenariat.

Article 7. COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige, portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Rouen.

FAIT A SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF LE 13 OCTOBRE 2022 EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX (remis à chaque partie qui le reconnaît).

La Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Nadia Mezrar

Karine BENDJEBARA BLAIS